

## La création du RSI



Le Régime social des indépendants (RSI) est né en 2006 de la fusion du régime d'assurance maladie des professions indépendantes (CANAM), du régime d'assurance vieillesse des artisans (CANCAVA) et du régime vieillesse des commerçants (ORGANIC).

Les caisses RSI de base exercent les missions du service des prestations, des allocations et du recouvrement des cotisations de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales.

Cependant, l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) agit désormais pour le compte du RSI pour de nombreuses opérations de recouvrement des cotisations et contributions, mais assure aussi le contrôle de leur paiement.

Le RSI est composé d'une caisse nationale et de 28 caisses régionales, auxquelles s'ajoutent 2 caisses propres à l'assurance maladie-maternité des professions libérales (une pour l'Île-de-France et une autre pour les autres régions de métropole).

Source : [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

## Les dates-clés du Régime Social des Indépendants

Mars 2005	Création de l'Instance nationale provisoire (INP) qui se substitue aux Conseils d'administration de la Canam, de la Cancava et Organic. (Ordonnance 2005-299 du 31 mars et décret 205-362 du 27 mai)
Avril 2005	Nomination de Jacques Augustin, directeur général de l'INP RSI
21 et 22 juin 2005	Election des administrateurs de l'INP, issus des Conseils d'administration de la Canam, de la Cancava et Organic
29 juin 2005	Election de Gérard Quevillon, Président de l'INP et de Gérard Rouchy et Louis Grassi vice-présidents. Installation du Conseil de l'Instance Nationale Provisoire
24 août 2005	Validation du schéma de l'implantation territoriale
Décembre 2005	Publication du texte des ordonnances portant création du RSI
7 avril 2006	Proclamation des résultats des élections des administrateurs
Mai 2006	Elections des présidents et vice-présidents de chaque caisse RSI par les conseils d'administration
30 mai 2006	Nomination de Gérard Quevillon à la Présidence du Conseil d'administration de la Caisse Nationale RSI
1er juillet 2006	Nomination de Dominique Liger en tant que directeur général de la Caisse Nationale du RSI
2 mai 2007	Signature de la Convention d'Objectifs de Gestion (COG)
13 mars 2007	Inauguration du siège national du RSI par Philippe Bas
2007 - 2008	Création de l'interlocuteur social unique (ISU)
2010	Parution du Livre blanc du RSI
6 juillet 2011	Nomination de Stéphane Seiller en tant que directeur général de la Caisse Nationale du RSI
Janvier 2012	Ouverture du service en ligne "Mon compte"
Mars 2012	Signature de la Convention d'Objectifs de Gestion (COG)
26 octobre 2012	Proclamation des résultats des élections des administrateurs

Novembre 2012	Signature des conventions entre les Organisme conventionné et le RSI (Cnom).
Décembre 2012	Elections des présidents et vice-présidents de chaque caisse RSI par les conseils d'administration
21 décembre 2012	Nomination de Gérard Quevillon à la Présidence du Conseil d'administration de la Caisse Nationale RSI
1er janvier 2013	Création du régime complémentaire des indépendants, garantissant des droits identiques à ses cotisants (artisans, industriels et commerçants)
Juin 2013	Ouverture du service en ligne "Mon compte" aux experts-comptable
1er janvier 2014	Extension des indemnités journalières aux conjoints collaborateurs
2014	Harmonisation des régimes invalidité et décès des artisans / commerçants
2015	Fusion des deux caisses des professions libérales Nouveau calendrier des cotisations : simplification d'appel et de régularisation Les comptes 2014 du RSI sont certifiés pour la première fois
Juin 2015	20 mesures d'amélioration du service suite au rapport des députés Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier
Avril 2016	Ouverture du service en ligne "Télépaiement" : pour régler en ligne les cotisations tous les trimestres
22 juillet 2016	Signature de la Convention d'objectifs et de gestion (COG)
Janvier 2017	Les caisses RSI et les Urssaf renforcent leur organisation commune pour mieux gérer le recouvrement des cotisations sociales personnelles

Source : [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)